



## REGLEMENT

### **Art.1 : Présentation**

Cet évènement est organisé par FNCTA-comité Hérault en partenariat avec la Mairie de Murles. Cet évènement est ouvert aux troupes amateur de l'Hérault affiliées à la FNCTA au moment de leur candidature et à la date de la représentation.

### **Art.2 : Dates et lieux**

Les représentations auront lieu à 20h30 le samedi 21 décembre 2024 et le samedi 18 janvier 2025. Les représentations se dérouleront dans l'Espace "Coquin" 2, chemin de la Bergerie - 34980 Murles. Les troupes auront accès à la scène et aux loges à partir de 16h00 le jour de la représentation.

### **Art.3 : Critères de sélection**

- Les troupes désirant participer à cet évènement doivent remplir les conditions suivantes:
- Présenter un spectacle abouti, ayant été joué au moins une fois et vu par 1 membre du CA minimum.
- Etre adhérentes à la FNCTA au moment de la candidature et à la date de la représentation.
- Avoir l'autorisation SACD.
- Les troupes ne pourront candidater qu'avec une seule pièce.
- Le spectacle proposé ne doit pas avoir déjà été joué à Murles. (Y compris dans le cadre des Couturières)

### **Art.4 : Obligation des troupes retenues**

Les troupes retenues s'engagent à:

- Respecter les temps « définis par elles lors de l'inscription » pour le montage (Décors + réglage lumière), la durée du spectacle et le démontage.
- Respecter les horaires « définis par l'organisation » (Arrivée sur place, montage, ouverture des portes, spectacle, démontage). Ceux-ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.
- Participer à la diffusion de l'information de l'évènement auprès de leurs contacts et connaissances.

### **Art.5: Conditions d'accueil**

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Les droits d'auteurs SACD seront déclarés par la troupe, au plus tard la veille de la représentation, avec paiement en ligne. FNCTA-comité Hérault remboursera à la troupe le montant des droits d'auteur sur présentation de la facture acquittée. (avec un maximum de 39.60 € - Jauge de 50 - 100 – Tarif Gratuit)
- S'agissant d'une représentation au bénéfice du Téliéthon 2024, Il n'est pas prévu de défraiement pour les troupes lors de cet évènement.
- Un repas est prévu pour la troupe, le jour de la représentation à 18h30.

## **Art.6 : Dossier de candidature**

Les candidatures se feront en ligne sur le site <https://theatre34.fr/> en étant connectés avec le compte Troupe et suivant le formulaire proposé. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Ce dossier devra être constitué des éléments suivants:

- Titre, auteur et résumé de la pièce proposée.
- Durée de la pièce, temps de montage (Décors+réglage lumière) et de démontage. (En minutes)
- N° de l'autorisation SADC.
- Affiche, photo, plan feu. (Les 3 sont impératifs et obligatoirement au format JPG ou PNG (ou PDF pour le plan feu))

## **Art.7 : Equipements techniques**

L'équipement technique pour cet évènement est assez complet et tiendra compte des plans feu de chaque troupe. La conduite son et lumière sera assurée, par 1 ou 2 membres de la troupe.

## **Art.8 : Documents à fournir en cas de sélection**

- Attestation de l'autorisation de la SADC.
- Attestation d'assurance responsabilité civile

## **Art.9 : Participation à l'évènement**

Tous les comédiens, techniciens et metteurs en scène, membres des troupes sélectionnées, sont vivement invités à venir aux représentations des autres troupes.

## **Art.10 : Impératifs**

L'inscription à cette manifestation sous-entend **l'adhésion à tous les articles** de ce règlement.

**La signature de ce règlement se fera dans le formulaire de candidature en cochant la case qui donne accès au bouton de validation de la candidature.**

**Imprimer, ou sauvegarder, puis fermer cette fenêtre pour revenir au formulaire de candidature.**